

Paris, le 1^{er} août 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part du FCP Covéa Actions Europe (le Fonds), et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Dans le cadre d'une optimisation de la gamme des OPC de Covéa Finance, la Société de gestion a décidé de fusionner votre FCP Covéa Actions Europe dans le FCP Covéa Actions Europe Opportunités. Ainsi, la part A (FR0000441685) absorbera la part C (FR0000985368) et la part D (FR0000425027) du Fonds.

En vue de la réalisation de l'opération de fusion, il est prévu que le FCP Covéa Actions Europe Opportunités procède à l'émission de parts A (FR0000441685), qui seront attribuées aux porteurs du Fonds en échange de ses parts C (FR0000985368) et D (FR0000425027).

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre Fonds avait pour objectif la recherche d'une performance à moyen terme supérieure à celle de son indicateur de référence (MSCI pan Euro).

Sa performance enregistrée est inférieure à celle de son indicateur de référence.

Ce résultat s'explique principalement par le contexte économique difficile au sortir de la crise sanitaire en 2021, au conflit russo-ukrainien, ainsi que par la concentration de la performance sur un nombre restreint de grandes capitalisations.

A titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous un tableau comparatif des valeurs liquidatives des parts (C) et (D) et de l'indicateur de référence MSCI Pan Euro (en euro, dividendes nets réinvestis) en base 100, sur la période d'observation :

	Covéa Actions Europe (C)	Covéa Actions Europe (D)	MSCI Pan Euro (en euro, dividendes nets réinvestis)
18/04/2019	100	100	100
17/04/2020	94,53	94,53	87,24
19/04/2021	119,42	117,96	114,05
19/04/2022	117,58	116,12	123,87
18/04/2023	121,72	120,22	133,48
18/04/2024	131,14	128,46	146,78

Vous trouverez en annexe 3 des graphiques illustratifs.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 01/07/2024 et entrera en vigueur le 06/09/2024 sur la base des valeurs liquidatives du 05/09/2024.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 02/09/2024 au 06/09/2024. La dernière valeur liquidative du FCP Covéa Actions Europe sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 30/08/2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 02/09/2024.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque** : Oui
- **Augmentation du profil de risque** : Oui
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque** : Très significative



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Si vous êtes une personne physique et dans le cas où vous opteriez pour un rachat, que celui-ci soit effectué avant ou après la fusion, il sera soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux. Votre gain sera imposable dès le premier euro au taux global de taxation de 34,5% (21% d'impôt + 13,5% de prélèvements sociaux) si vous avez opté pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le FCP absorbant ?

Voici les principales différences entre votre Fonds et le FCP absorbant.

Avant	Après
Covéa Actions Europe (absorbé)	Covéa Actions Europe Opportunités (FCP absorbant)

Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	L'OPCVM a pour objectif la recherche d'une performance à moyen terme (5 ans) supérieure à celle de son indicateur de référence (MSCI pan Euro en euros, calculé au cours de clôture, dividendes nets réinvestis). Pour parvenir à satisfaire cet objectif, l'OPCVM peut présenter un risque de divergence élevée et durable par rapport à cet indicateur.	L'objectif de gestion est de rechercher, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une performance nette de frais des investissements en étant exposé aux marchés des actions des pays de l'Espace Economique Européen en référence à l'indice MSCI pan Euro (calculé au cours de clôture dividendes nets réinvestis).

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*			Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	<p>Risque actions : [75% ; 110%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans des petites capitalisations : [0% ; 20%] <p>Risque lié à l'investissement dans des titres intégrant des dérivés : [0% ; 15%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans des obligations convertibles [0% ; 15%] <p>Risque de taux : [0% ; 15%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans des titres de créances et instruments du marché monétaire : [0% ; 15%], dont : <ul style="list-style-type: none"> • Titres de créance et instruments du marché monétaire de notation spéculative (inférieure à Investment Grade) [0%]. 	<p>Risque actions : [80% ; 110%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans des petites capitalisations : [0% ; 100%] <p>Risque lié à l'investissement dans des titres intégrant des dérivés : [0 ; 10%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans des obligations convertibles [0% ; 10%] <p>Risque de taux : [0% ; 20%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans des titres de créances et instruments du marché monétaire : [0 ; 20%], dont : <ul style="list-style-type: none"> • Titres de créance et instruments du marché monétaire de notation spéculative (inférieure à Investment Grade) [0% ; 20%]. 	<p>+</p> <p>+</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>+</p>

Modalités de souscriptions/Rachats		
Affectation des sommes distribuables	Part D : Distribution	Part A : Capitalisation
Fermeture/réouverture des souscriptions	Parts fermées à la souscription et au rachat du 02/09/2024 au 06/09/2024	Parts rouvertes à la souscription le 07/09/2024

Frais			
Frais de gestion financière	1,55% maximum	1,60% maximum	

Informations pratiques		
Dénomination	Covéa Actions Europe	Covéa Actions Europe Opportunités
ISIN	Part C FR0000985368 Part D FR0000425027	Part A FR0000441685

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF portant sur l'opération de fusion, en date du 01/07/2024.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), le prospectus et le règlement modifiés de votre OPC seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du 6 septembre 2024.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Annexe 1 – Informations sur les spécificités fiscales de l'opération et exemple de calcul de parité et de soulte

Information sur les spécificités fiscales de l'opération

Les porteurs de parts – personnes physiques – du FCP absorbé bénéficient du régime du sursis d'imposition en application de l'article 150-O B du Code Général des Impôts (CGI) : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus-value est imposable l'année où les titres reçus lors de l'échange seront cédés ou rachetés.

Pour les porteurs de parts – personnes morales – du FCP absorbé et soumis à l'impôt sur les sociétés, la plus ou moins-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 du CGI. Le profit ou la perte est compris dans le résultat imposable de l'exercice au cours duquel les parts reçues en échange sont cédées, dès lors que la soulte n'excède ni 10% de la valeur liquidative des parts reçues ni le profit réalisé lors de la fusion, à défaut de quoi la plus-value est immédiatement imposable.

En cas d'échange avec soulte, la plus-value réalisée est, à concurrence du montant de la soulte reçue, compris dans le bénéfice de l'exercice au cours duquel intervient l'échange.

Exemple de calcul de parité et de soulte

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 18/04/2024, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative du fonds absorbé et la valeur liquidative du fonds absorbant) aurait été de :

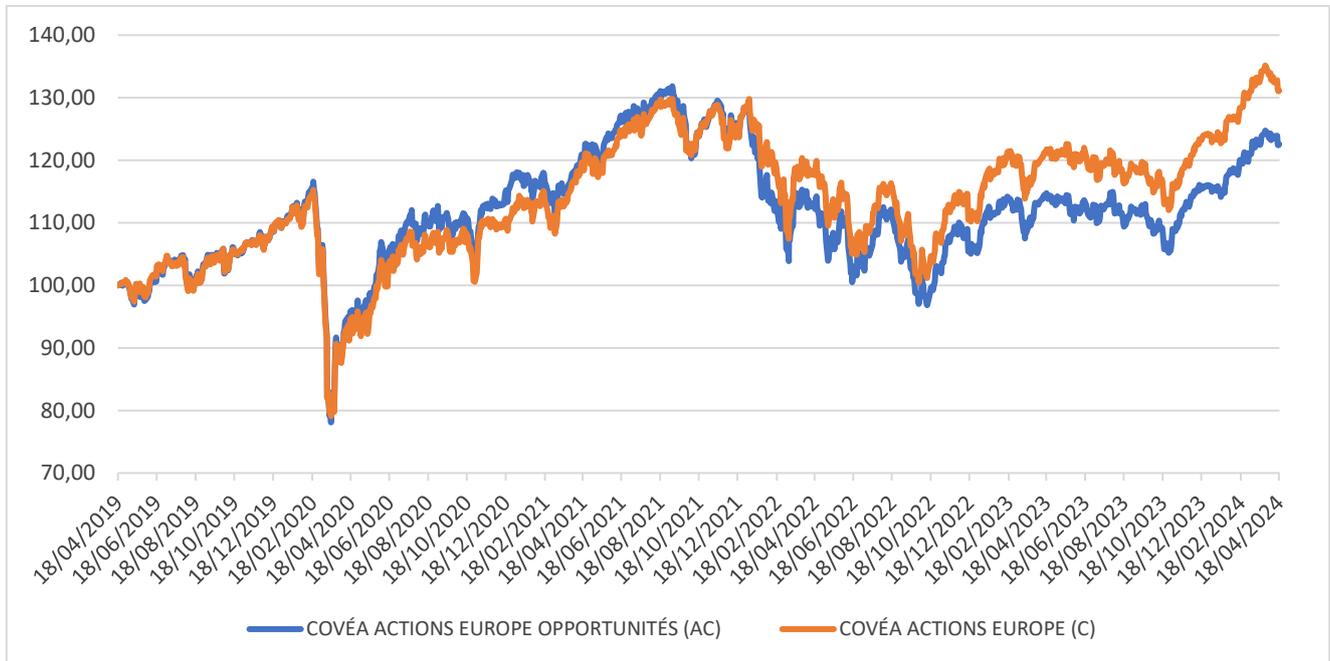
- VL de Covéa Actions Europe (C) (310,74) / VL de Covéa Actions Europe Opportunités (A) (99,20) soit 3,1324596774
- VL de Covéa Actions Europe (D) (238,62) / VL de Covéa Actions Europe Opportunités (A) (99,20) soit 2,4054435483

Les porteurs de part du fonds Covéa Actions Europe auraient donc reçu 3,1324596774 parts A du FCP Covéa Actions Europe Opportunités ainsi qu'une soulte de 0,0021 € pour 1 part C du fonds Covéa Actions Europe.

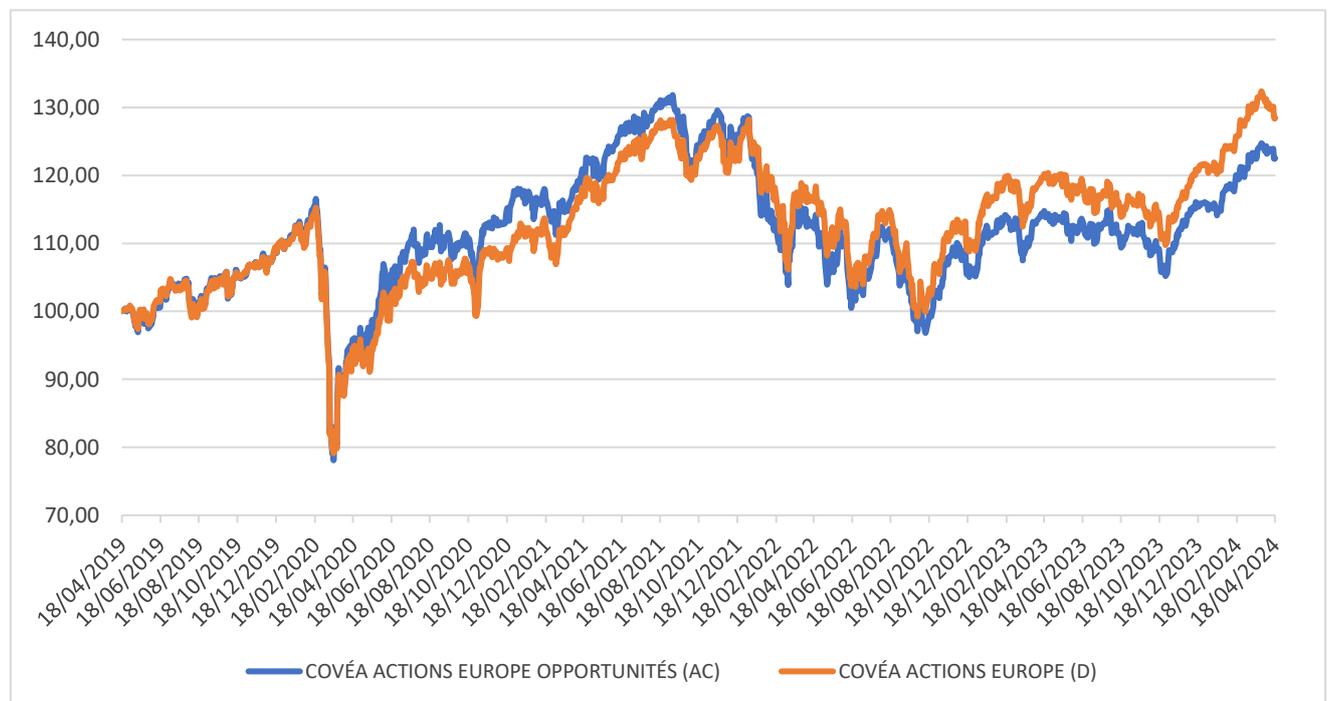
Les porteurs de part du fonds Covéa Actions Europe auraient donc reçu 2,4054435483 parts A du FCP Covéa Actions Europe Opportunités ainsi qu'une soulte de 0,0014 € pour 1 part D du fonds Covéa Actions Europe.

Annexe 2 – Performances* comparées des fonds Covéa Actions Europe Opportunités et Covéa Actions Europe

Le graphique ci-après présente une comparaison des performances de la part (AC) de Covéa Actions Europe Opportunités et de la part (C) de Covéa Actions Europe en base 100, du 18 avril 2019 au 18 avril 2024.



Le graphique ci-après présente une comparaison des performances de la part (AC) de Covéa Actions Europe Opportunités et de la part (D) de Covéa Actions Europe en base 100, du 18 avril 2019 au 18 avril 2024.



*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

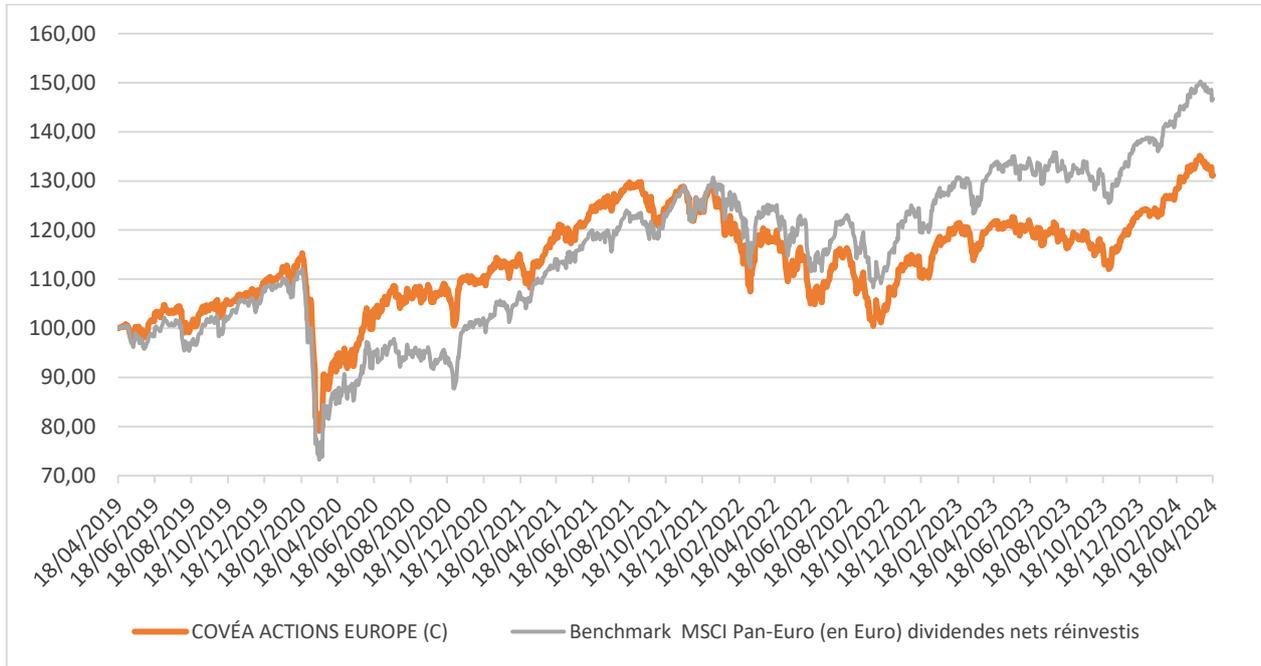
Covéa Finance

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
 SAS au capital de 24 901 254 euros | RCS Paris B 407 625 607
 Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS

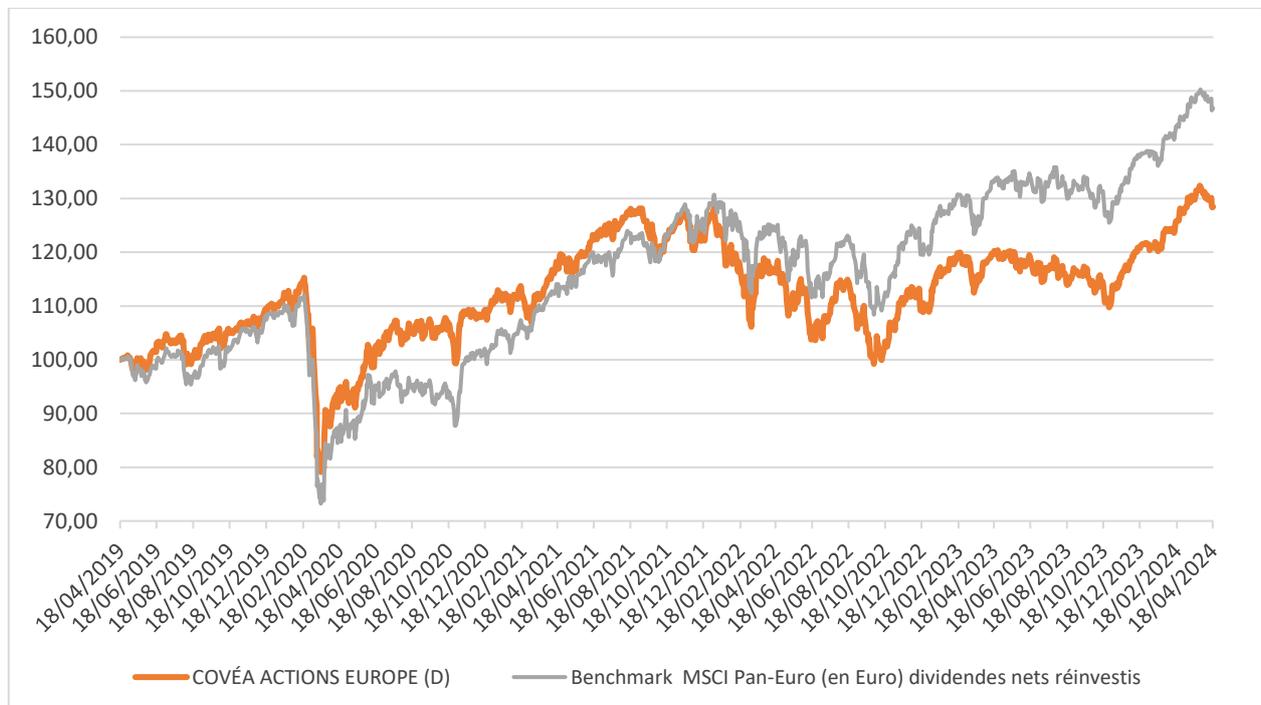
Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS
 Tél : 01.40.06.51.50
www.covea-finance.fr

Annexe 3 – Performances* comparées du fonds Covéa Actions Europe et de l'indicateur de référence MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis

Le graphique ci-après présente une comparaison des performances de la part (C) de Covéa Actions Europe et de l'indicateur de référence MSCI Pan Euro en base 100, du 18 avril 2019 au 18 avril 2024.



Le graphique ci-après présente une comparaison des performances de la part (D) de Covéa Actions Europe et de l'indicateur de référence MSCI Pan Euro en base 100, du 18 avril 2019 au 18 avril 2024.



*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Covéa Finance

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
 SAS au capital de 24 901 254 euros | RCS Paris B 407 625 607
 Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS
 Tél : 01.40.06.51.50
www.covea-finance.fr